

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 16 mars 2012
(convocation du 5 mars 2012)

Aujourd'hui Vendredi Seize Mars Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain à partir de 11h25	M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. PARCELIER Muriel	M. GUICHOUX Jacques à M. TRIJOLET Thierry
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUPRAT Christophe	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h30
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. GUYOMARC'H Jean-Paul à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. JOUBERT Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h15	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 10h	M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine	M. LOTHAIER Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques	M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h	M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
Mme. CHAVIGNER Michèle à M. DUART Patrick	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h50
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine	M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. DAVID Yohan à M. SOUBIRAN Claude à partir de 10h	M. ROBERT Fabien à Mme. FAYET Véronique
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Construction d'un atelier carrosserie/peinture bus et tramways au dépôt Achard à Bordeaux - Concours restreint de maîtrise d'oeuvre - Attribution

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'optimisation et de l'amélioration du réseau de transport public, la Communauté Urbaine de Bordeaux doit prendre en charge la construction d'un atelier carrosserie/peinture bus et tramways, afin de centraliser les moyens et rendre les activités plus productives.

Cette opération située sur le dépôt Achard, au droit de la rue Pourmann et de la rue Delbos, abrite actuellement le dépôt tramway.

L'opération comprend la réalisation des ouvrages suivants :

- la construction d'un corps de bâtiment atelier carrosserie/peinture pour les bus et tramways (d'environ 4250m²)
- les autres aménagements (équipements, VRD, accès, clôtures, mobiliers, signalétiques, voies tramway, etc).

Le programme de l'opération, élaboré par le Centre opérationnel bâtiments de la Direction des bâtiments et moyens validé, par la Direction des grands travaux et des investissements de déplacement ainsi que l'exploitant du réseau de transport définit le cadre du projet, les limites d'intervention, les données du site, les contraintes, l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux ainsi que le calendrier des travaux.

Cette opération fait l'objet d'une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale), qui sera confiée à l'équipe de maîtrise d'oeuvre retenue.

Le bâtiment réalisé devra être un bâtiment de niveau basse consommation énergétique (BBC).

Cette opération a fait l'objet d'un concours d'architecture et d'ingénierie en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre sur esquisse dont vous avez approuvé le principe par la délibération 2010/0650 du 24 septembre 2010.

A l'issue de la procédure de consultation, lors de la séance du 14 décembre 2011, le jury a considéré que le projet présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre constituée de Richez Associés (mandataire)/SOTEC Ingénierie / SYSTRA, classée première à la majorité de ses membres, rassemblait le meilleur compromis en matière technique, architecturale environnementale et économique, pour un montant d'honoraires de 669 254,58 € HT soit 800 428, 48 € TTC.

Lors de la réunion du 9 février 2012 avec le groupement lauréat il a été négocié les points suivants :

- Rééquilibrage des largeurs de part et d'autre des rames de tramway (2m entre les rames et une paroi et 4m entre rames)
- Diminution de la hauteur de toiture au droit des baies du bâtiment existant pour ne pas les occulter tout en maintenant une hauteur dans les locaux de stockage à plus de 3,60m
- Augmentation de la hauteur sous plafond du local stockage du R+1
- Localisation du stockage du bois de chauffage
- Fractionnement de la cabine de peinture
- Ajout d'un 2ème escalier dans les fosses
- Nature de la dalle supérieure (prévue dans le dossier pour une charge de 250kg/m²)
- Nature de la structure (métal en base et bois en option)
- Présentation de l'organisation de l'équipe projet : personnes chargées du dossier, répartition des rôles, phases, organisation des échanges en phase conception, suivi et contrôle des travaux, méthode de diffusion des documents.

Il vous est donc aujourd'hui demandé :

- d'attribuer, conformément à l'avis du jury, le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe Richez Associés (mandataire)/SOTEC Ingénierie / SYSTRA, pour un montant de 669 254,58 € HT soit 800 428, 48 € TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à verser la prime de concours d'un montant de 27 842,81 € H.T soit 33 300 € T.T.C à chacun des candidats ayant remis un projet.

Il est précisé que l'indemnité versée au lauréat constituera une avance sur ses honoraires.

- d'autoriser le Président à signer le marché à intervenir.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2010 /0650 du 24 septembre 2010,

Vu l'avis émis par le jury en date du 14 décembre 2011.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Qu'il convient d'attribuer, conformément à l'avis du jury, le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe Richez Associés (mandataire)/SOTEC Ingénierie / SYSTRA, pour un montant de 669 254,58 € HT soit 800 428, 48 € TTC.

Qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir avec le lauréat de la consultation,

DECIDE :

ARTICLE 1:

Le marché est attribué à l'équipe Richez Associés (mandataire)/SOTEC Ingénierie/ SYSTRA, pour un montant de 669 254,58 € HT soit 800 428, 48 € TTC.

ARTICLE 2:

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

ARTICLE 3:

Monsieur le Président est autorisé à verser la prime de concours d'un montant de 27 842,81 € H.T soit 33 300 € T.T.C à chacun des candidats ayant remis un projet.

Il est précisé que l'indemnité versée au lauréat constituera une avance sur ses honoraires.

ARTICLE 4:

Les dépenses résultant de ce marché seront imputées au titre des exercices concernés sur le chapitre 23, article 2313, CRB KD00, programme TBA03

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 mars 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 MARS 2012**

PUBLIÉ LE : 26 MARS 2012

Mme. MICHÈLE ISTE